



**Bonne et heureuse année..... pour tous**

## **2001 DERNIÈRE ANNÉE DES CHÈQUES GRATUITS ?**

**LES BANQUES REPARTENT À L'ASSAUT** et entendent profiter du passage à l'Euro le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour généraliser l'usage du chèque payant en France. Hier, comme aujourd'hui la démarche des banques est inacceptable. Contrairement aux affirmations avancées pour légitimer ce choix, la mise en place de la monnaie unique n'est nullement financée par les banques mais payée par l'impôt des Français.

**POUR SÉDUIRE LES CLIENTS** et faire taire les contestations, les banques avancent la rémunération de l'argent des comptes courants. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir la grossière manœuvre. Les Français comptent parmi les plus importants utilisateurs du chèque comme moyen de paiement de la vie de tous les jours. Ils émettent en moyenne 82 chèques par an contre 50 en Angleterre ou 9 en Allemagne. Qui peut croire sérieusement que la rémunération des comptes courants de l'ordre de 0,3 à 0,5 % par an pourrait couvrir la facturation des chèques ?

**ÉVIDEMMENT, CETTE MESURE PÉNALISERAIT LES PLUS MODESTES** de nos concitoyens qui n'ont pas toujours d'importantes sommes d'argent immobilisées sur leur compte bancaire. Par ailleurs, le chèque est le principal moyen de paiement des personnes ne disposant pas de carte de crédit.

**ENFIN, CETTE DÉCISION DES BANQUES PRÉFIGURE** la taxation de tous les services bancaires aujourd'hui les chèques, demain les opérations faites avec votre carte de crédit.

**VOILÀ POURQUOI LES DÉPUTÉS DU MOUVEMENT DES CITOYENS** ont déposé le 17 novembre 2000 une proposition de loi visant à garantir le principe de la gratuité des formules de chèque.

**Pour assurer le succès de la gauche, rejoignez le Mouvement Des Citoyens**

Nom Prénom : ..... Tel : .....

Adresse: .....

Ecrire : **MDC - 9, rue du Faubourg Poissonnière – 75009 Paris**

Site internet : [www.mdc-france.org](http://www.mdc-france.org)

# 2001 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE...

## ... EUROPÉEN ULTRA LIBERAL

Le Mouvement des Citoyens, par la voix de son Président délégué Georges Sarre, s'est prononcé contre la directive ultra libérale préparée par la Commission européenne en matière postale.

### **QUE PRÉVOIT CETTE DIRECTIVE ?**

Ni plus, ni moins que la libre concurrence en matière postale, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2003, pour les lettres, les publicités adressées de plus de 50 grammes et la totalité du courrier en partance pour l'étranger. Cela représente 16% du courrier et 27% des activités postales au niveau européen.

### **UNE MAUVAISE FOI FLAGRANTE :**

Les oppositions françaises, particulièrement celles des salariés concernés qui se battent pour garder le monopole postal sur les lettres, irritent profondément la Commission de Bruxelles. Elle les juge aberrantes surtout au vu des "excellents résultats" de la libéralisation du courrier dans de nombreux pays européens.

⇒ Pourtant, l'Espagne et l'Italie pays, jusque là "moteurs" de la libéralisation postale et cités en exemple par Bruxelles, ne désirent pas aller plus avant. Y aurait-il problème...?

⇒ Pourtant, la Grande Bretagne, par ailleurs à la pointe du libéralisme, n'a rien changé son secteur courrier... Etrange que les Britanniques ne soient pas motivés par les "excellents résultats" de la libéralisation du rail !

### **LA FIN PROGRAMMÉE DU SERVICE PUBLIC POSTAL :**

La Poste aujourd'hui représente un réseau de 17 000 points de contacts dont 62% dans des communes de moins de 5000 habitants, elle achemine une ou plusieurs fois par jour tout type de lettre en tout point du territoire national pour un prix modique et identique.

La Poste assure de larges missions d'intérêt général : elle participe à l'aménagement du territoire pour 3.2 milliards de francs, elle contribue au transport et à la distribution de la presse pour 3.2 milliards de francs, et les services bancaires qu'elle assure pour les plus démunis représentent 1.3 milliards de francs... Si l'État français cède aux exigences de la Commission tout cela n'existera plus en 2007 !

### **L'EMPLOI BRADÉ, LE CONTRIBUTUABLE SOLLICITÉ :**

L'ouverture du marché envisagée par cette directive prévoit une réduction d'emplois de 2,5%. D'après les estimations, sur l'ensemble du secteur, l'emploi accusera une baisse d'environ 8,4% entre 1997 et 2007.

Dans ces conditions, comment penser que la qualité du service pourra être maintenue ? Ainsi que se passera-t-il si la Poste n'est pas en mesure d'honorer ses engagements par exemple plus d'une tournée par jour ou la livraison de plis excédant 50 grammes sur l'ensemble du territoire ? L'État, via l'impôt, devra participer à l'indemnisation des entreprises !

**Le Mouvement des Citoyens  
refuse le bradage du Service public postal !**